Affaire du voile au lycée Maurice-Ravel à Paris : Témoignage du proviseur menacé de mort sur les réseaux sociaux, qui a dû prendre « sa retraite de manière anticipée » ; l'éducation nationale avait évoqué un « choix personnel » (MàJ)

28/11/2024 à 17h00



28/11/2024

Le 28 février dernier, Philippe Le Guillou a une altercation avec une élève à qui il vient de demander de retirer son voile. Menacé de mort sur les réseaux sociaux, il prend sa retraite de manière anticipée. Il se livre au micro de BFMTV.

> *Affaire du voile au lycée Maurice-Ravel à Paris : Ibni-Akram A., qui avait appelé à « brûler vif » le proviseur, écope d'amendes et d'un stage de citoyenneté (MàJ : Témoignage du proviseur qui a dû prendre sa retraite de manière anticipée) https://t.co/WCFlTuXxnU pic.twitter.com/XCbGV50D7s*
>
> *— Fdesouche.com est une revue de presse (@F_Desouche) November 28, 2024*

L'éducation nationale avait évoqué un "choix personnel" :

> *Laurence Ferrari : « Qui peut croire que la démission du proviseur du Lycée Maurice-Ravel est un choix personnel, comme l'évoque l'Education nationale ? » pic.twitter.com/4QNBlUv07a*
>
> *— Fdesouche.com est une revue de presse (@F_Desouche) March 27, 2024*

18/11/2024

«Ma sœur m'a raconté, c'est une dinguerie faut le brûler vif ce chien». Ce lundi 18 novembre, la 17e chambre du tribunal correctionnel de Paris a reconnu coupable Ibni-Akram A., 27 ans, d'avoir menacé, sur le réseau social X, le proviseur de la cité scolaire Maurice-Ravel (20e arrondissement de Paris) le 28 février dernier. Le jeune homme a été condamné à soixante jours-amende d'un montant de 10 euros chacun ainsi qu'à un stage de citoyenneté de cinq jours à exécuter dans un délai de six mois. *«Considérant qu'il s'agit d'un fait isolé et au*

regard de son insertion professionnelle», le tribunal a décidé qu'il ne serait pas fait mention de cette condamnation sur son casier judiciaire.

Ibni-Akram A. devra par ailleurs verser 3000 euros de dommages-intérêts au chef d'établissement, ainsi qu'un euro symbolique au syndicat national des personnels de direction de l'Éducation nationale (…)

«***C'est trop facile de dire qu'on n'a pas eu conscience de ce qu'on écrivait ! Pour Samuel Paty, les choses se sont passées dramatiquement de cette manière-là. Voilà ce à quoi ça pouvait aboutir !»,*** **avait répliqué Me Francis Lec**, le conseil du proviseur.

Présent au tribunal, Me Thibault Kempf, son conseil, a quant à lui qualifié la peine de *«logique et adaptée»* (…)

Le Figaro

27/03/2024

La **plainte pour violence de la lycéenne** contre le proviseur a été classée sans suite. La jeune fille, elle aussi, a quitté l'établissement. **Selon les informations de RTL, elle a quitté le lycée fin février quand l'affaire a éclaté**. Elle a donc arrêté ses études et travaille aujourd'hui dans une école maternelle avec sa mère en tant qu'animatrice, tout en cherchant une alternance.

RTL

Le chef d'établissement de la cité scolaire Maurice-Ravel avait été menacé après avoir demandé à une élève d'enlever son

voile en février dernier. Le rectorat évoque pudiquement un «départ à la retraite anticipé».

Une nouvelle omerta dans l'Éducation nationale ? Le proviseur de la cité scolaire Maurice-Ravel, dans le vingtième arrondissement parisien, a quitté ses fonctions le vendredi 22 mars après avoir reçu de nombreuses menaces de mort sur internet pour avoir demandé à une élève d'enlever son voile, en février.

Si le rectorat évoque pudiquement un *«départ anticipé»* à la retraite, l'ex-proviseur a pour sa part justifié son retrait en évoquant dans un courriel envoyé sur la messagerie interne sa *«sécurité»* et de celle de *«l'établissement»*. *«J'ai finalement pris la décision de quitter mes fonctions de proviseur par sécurité pour moi, et pour l'établissement*, peut-on lire dans ce message révélé par *L'Humanité*, et confirmé par *Le Figaro. Je pars après sept ans, riches et intenses passés à vos côtés, mais aussi après 45 ans dans l'Éducation nationale…»*.

(…) Le Figaro

> *"Il était en insécurité": les élèves réagissent à la démission du proviseur du lycée Maurice Ravel à Paris pic.twitter.com/qkkesx9Gb9*
>
> *— BFMTV (@BFMTV) March 27, 2024*

> *Lycée Maurice-Ravel de Paris : menacé de mort, le proviseur a quitté ses fonctions*
>
> *"Une défaite de l'État et de l'école, une victoire de l'islamisme et de la peur qu'il inspire" pic.twitter.com/WYl14PVu6i*

— Fdesouche.com est une revue de presse (@F_Desouche) March 27, 2024

26/03/2024

Le proviseur du lycée Maurice Ravel, qui a été menacé de mort sur les réseaux sociaux, après avoir demandé à une élève d'enlever son voile, a quitté ses fonctions, a indiqué mardi le rectorat de Paris à l'AFP, confirmant un message interne à l'établissement.

Selon ce message adressé mardi aux parents, élèves, enseignants et membres du conseil d'administration, le proviseur "**a quitté ses fonctions pour des raisons de sécurité**", ce que n'a toutefois pas confirmé le rectorat qui invoque lui des "convenances personnelles".

Rappel : Les faits se sont déroulés mercredi 28 février, au lycée Maurice Ravel, dans le 20e arrondissement parisien. Le proviseur a rappelé à trois élèves leur obligation de retirer leur voile dans l'enceinte de l'établissement. L'une d'entre elles, majeure et scolarisée en BTS, a ignoré le proviseur, ce qui a provoqué une altercation, précisait le parquet auprès de BFMTV début mars.

Le directeur a "d'abord pris l'élève par l'épaule", d'après le compte-rendu de l'académie de Paris, consulté par BFMTV, "et lui aurait attrapé le bras". L'élève a ensuite tutoyé le proviseur, qui s'est retiré.

Des élèves de l'établissement ont répandu la rumeur, notamment via les réseaux sociaux, que le proviseur aurait giflé l'élève en question. L'homme a été menacé de mort sur les mêmes

canaux. (…)

BFMTV

16/03/2024

01/03/2024

Le proviseur du lycée Maurice Ravel, situé dans le 20e arrondissement de Paris, a été menacé de mort sur les réseaux sociaux après avoir demandé à une élève de retirer son voile. Selon les informations d'Europe 1, cette dernière, reconduite à la sortie de l'enceinte scolaire, s'est alors plainte de violences de la part du chef d'établissement. Elle a déposé plainte.

[…]

Averti, le proviseur est intervenu, réitérant la demande à la jeune femme. Face au refus de cette dernière, il a alors escorté la lycéenne vers la sortie qui s'est plainte de violences de la part de l'homme. Elle a déposé plainte au commissariat du 20e arrondissement. Après des examens complémentaires, aucun jour d'ITT ne lui ont été délivrés.

Depuis les faits, le proviseur a reçu plusieurs menaces de mort sur les réseaux sociaux. Des menaces de destruction de l'établissement circulent également. Une majorité d'élèves refusent de retourner en cours et manifestent devant le lycée.